

Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, cette séance est tenue à huis clos.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 22 juin 2020, à 19 h 15, au lieu ordinaire des séances, 35 route de l'Église, sous la présidence de Monsieur Yvan Goyette, Maire.

Sont présents :

District # 1 Madame Micheline Robert

District # 2 Monsieur Gérard Doyon

District # 3 Madame Rita Fortier

District # 4 Monsieur Claude Granger

District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin

District # 6 Monsieur Jean-Guy Noël

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire trésorier.

1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2 Ordre du jour

2020-06-160 Présentation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par, Alfred jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.
Adoptée

3 Procès-verbal

2020-06-161 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par, Jean-Guy Noel;
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 tel que présenté.

Adoptée

4 Trésorerie

2020-06-162 Vérification des comptes du projet-école.

ATTENDU QUE le conseil souhaite que les comptes du projet-école soient examinés.

Il est proposé par, Madame Micheline Robert,
Appuyé résolu unanimement;

Que la municipalité confie la vérification à la commission municipale.

Adoptée

5 Ressources humaines

6 Citoyens et organismes locaux

7 Affaires nouvelles

2020-06-163 Réparation au pavillon Orion.

ATTENDU QUE le conseil souhaite effectuer des réparations au pavillon Orion.

Il est proposé par, Madame Micheline Robert,
Appuyé résolu unanimement;

Que la municipalité effectue un appel d'offres pour faire effectuer les réparations au pavillon Orion.

Que l'offre soit diffusée dans l'Écho de Frontenac.

Adoptée

2020-06-164 Priorités pour la TECQ

TECQ Ristournes des gouvernements du Québec et du Canada sur la taxe sur l'essence. Ces fonds doivent être affectés pour l'entretien des chemins.

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer un bon entretien de ses chemins

Il est proposé par, Madame Rita Fortier,
Appuyé résolu unanimement;

Que la municipalité mandate la firme Nexo pour faire l'évaluation des travaux selon les chemins suivants :

- 1) Route de Chessam
- 2) Réfection des virées
- 3) 2 rang

Adoptée

8 Varia

2020-06-165 Modification des conditions de travail de Madame Kim Leclerc

ATTENDU QUE le conseil souhaite conserver les services de Madame Kim Leclerc.

ATTENDU QUE sa charge de travail sera plus importante en période estivale.

Il est proposé par, Madame Micheline Robert,
Appuyé résolu unanimement;

Que la municipalité octroie à Madame Kim Leclerc :

32 heures de travail hebdomadaires du premier avril au 31 octobre et

24 heures de travail hebdomadaires du premier novembre au 30 mars.

QUE la municipalité accorde une semaine de vacances supplémentaire, à compter de maintenant, à Madame Kim Leclerc.

QUE la municipalité accepte que Madame Kim Leclerc suive les formations suivantes :

1- Formation la gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et préparation d'un dossier devant la cour, classe virtuelle 350.50\$ taxes comprises.

2- RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP) - Cours en classe virtuelle - 19 et 20 octobre 2020 de 13h à 16h 350.50\$ taxe comprises.

3- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées q-2,R.22 8,9,15 et 16 sept. Classe virtuelle 655.55\$ taxes comprises.

Adoptée

9 Période de questions

10 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20h00